

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

2022 – 36 BIS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
Mairie de LA CHAISE-DIEUSéance du 22 avril 2022, au lieu habituel, à  
20h00

Date de la convocation : 19 avril 2022

Président de séance : M. André BRIVADIS,  
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 13  
 - présents : 10  
 - votants : 13  
 - absents : 0

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire ; M. BLANCHEFORT Fabien, M. GIBERT Stéphane,  
 M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjointes ; M. VIALANEIX Bernard, M. MARION  
 Olivier, M. SPECCEL Gérard, M. FAIVRE Thierry, M. PHILBEE Paul.

**Procuration :**

M. PHILIPON Pierre a donné procuration à M. FAIVRE Thierry  
 M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. GIBERT Stéphane  
 Mme SCIORTINI Pascale a donné procuration à M. SPECCEL Gérard

Secrétaire de séance : Gérard SPECCEL

**2022 – 36 BIS : Affectation du résultat Budget principal commune  
 Annule et remplace D\_36\_2022 du 11 avril 2022.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021  D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 265 261,63 €		208 544,15 €	55 414,00 € 424 541,00 €	369 127,00 €	312 409,52 €
FONCT	440 314,04 €	338 629,81 €	289 781,68 €			391 465,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal décide d'affecter et vote 2 voix « contre », 2 voix « abstention », 9 voix « pour » le résultat comme suit :

## AR Prefecture

043-214300485-20220422-D\_36\_BIS\_2022-DE  
 Reçu le 26/04/2022  
 Publié le 26/04/2022

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>391 465,91 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>391 465,91 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
 André BRIVADIS

